



SOMMAIRE

02-04

Comptes administratifs 2023
Commune et SPIC

05-06

Tarif des salles
Services municipaux

07

St-Bonnet, village d'avenir

08

Plan local d'urbanisme
intercommunal

09

Jumelage

10-11

Associations et loisirs

12

Cérémonies

13

Panières des aînés

Etat civil

14

Elections et recensement

15

Solidarité Paysans

16

Réseau FREDON

17

Information CALITOM

18

Présence verte

Don du sang

LE PETIT LAVOIR



LE MOT DU MAIRE

Chers administrés

En ce début d'année 2024, certains changements sont à venir concernant l'organisation de notre commune.

Benoît Lhérieau, notre agent communal, nous a quittés pour une évolution de carrière, après 18 années de bons et loyaux services. Nous lui souhaitons une belle réussite dans ses nouvelles missions.

Cela implique malgré tout une réorganisation pour la gestion des espaces verts et de la chaudière.

Ces prestations seront réalisées par des sociétés indépendantes via des contrats. Merci pour votre indulgence sur cette première année pour le cas où des petits manquements seraient constatés.

Dans ce contexte économique très difficile, nous espérons pouvoir mener à bien tous les projets que nous avons engagés. Cette année, notre priorité se portera sur la réfection du bâtiment derrière l'école.

Je vous laisse découvrir ce nouveau bulletin municipal. J'espère que vous prendrez plaisir à le lire et qu'il vous apportera des informations utiles.

Je remercie tous les adjoints, les conseillers municipaux, ainsi que nos deux agents communaux pour leur implication dans le suivi de nos différents projets au cours de l'année 2023.

L'équipe Municipale est à votre écoute et nous comptons sur votre bienveillance pour que notre commune reste conviviale et citoyenne.

Sandrine POURTAU

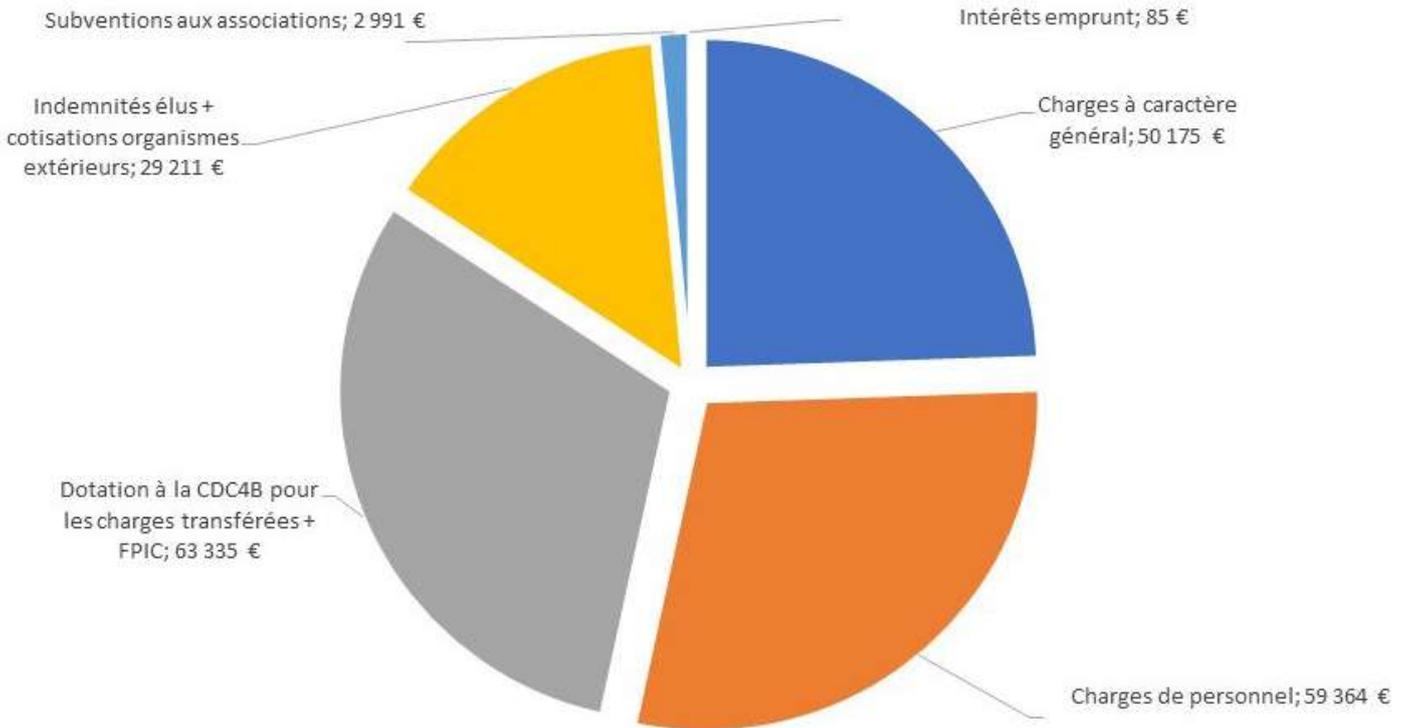




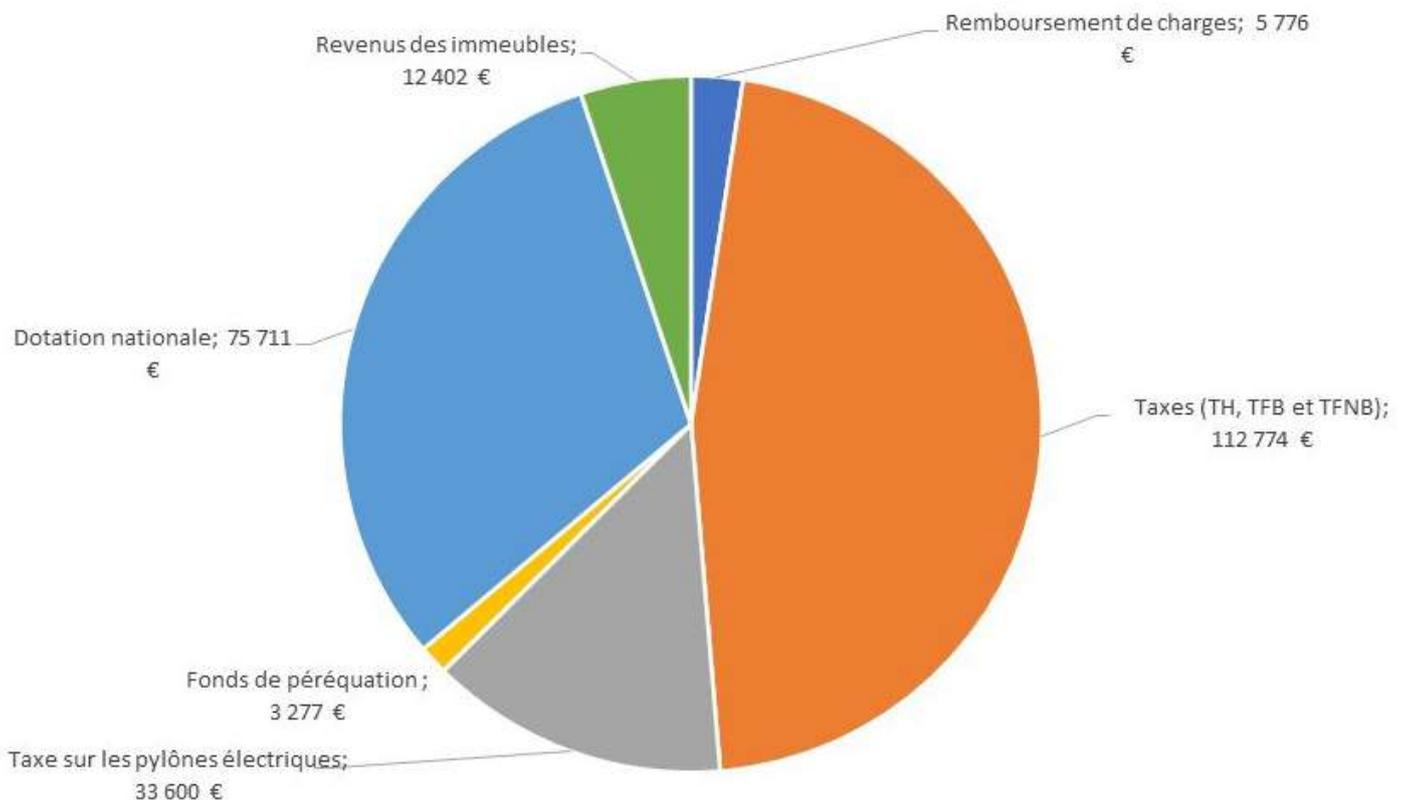
COMPTES ADMINISTRATIFS : BILANS FINANCIERS 2023

LA COMMUNE

Dépenses 2023 - Fonctionnement

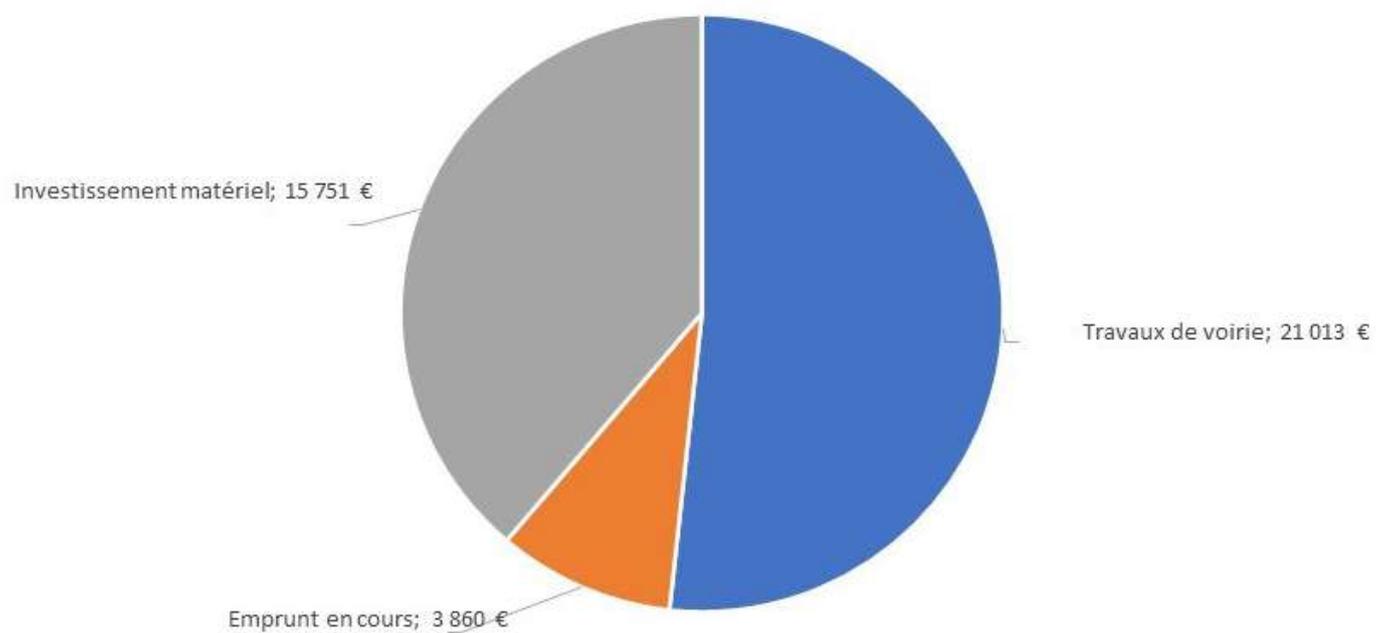


Recettes 2023 - Fonctionnement

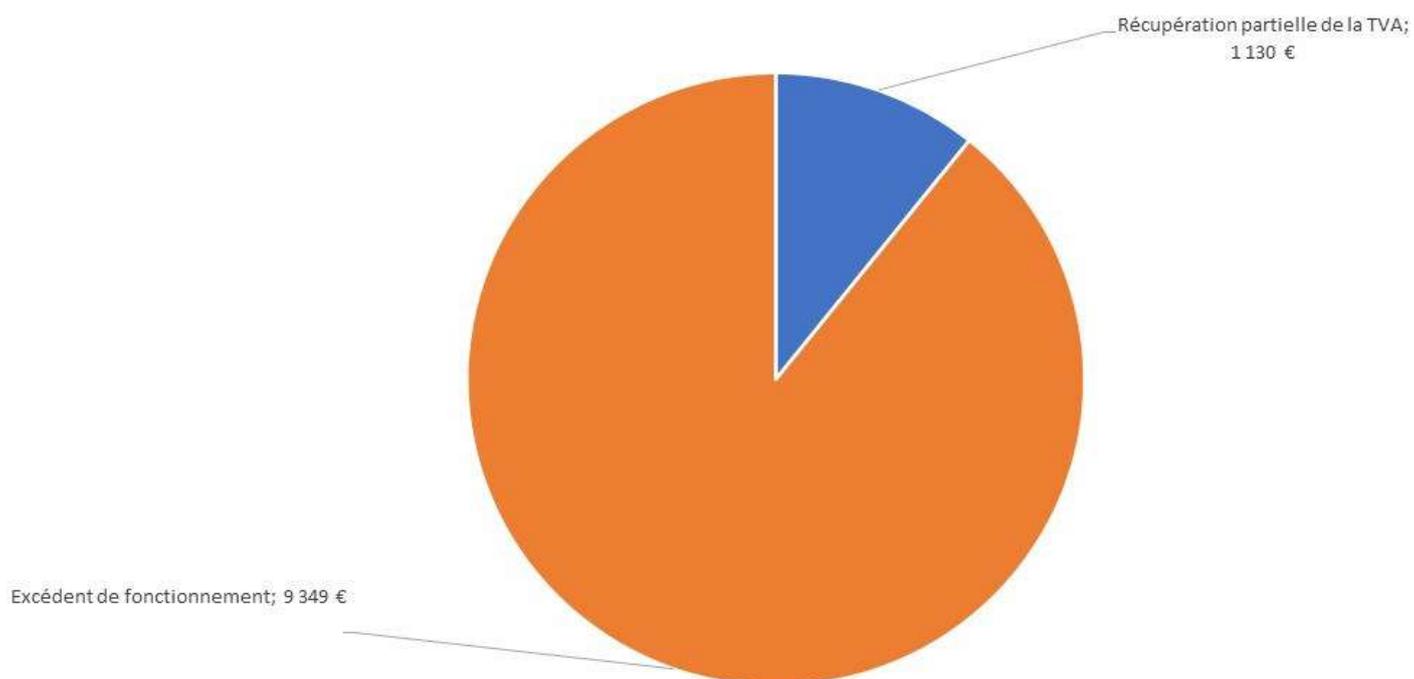




Dépenses 2023 - Investissement



Recettes 2023 - Investissement



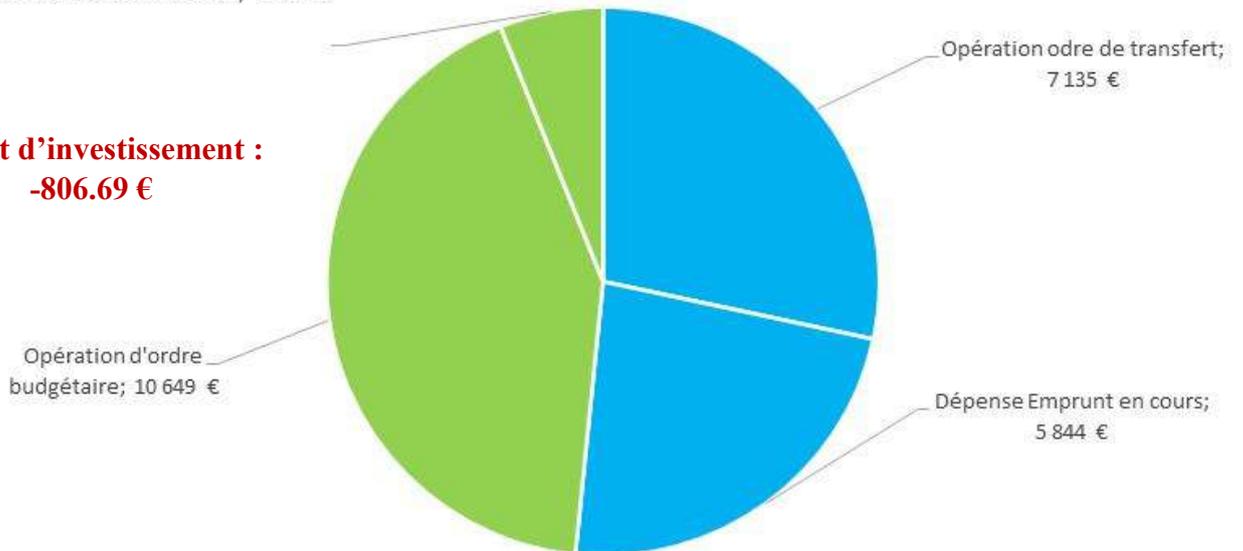


LA CHAUFFERIE BOIS

Dépenses / Recettes Investissement

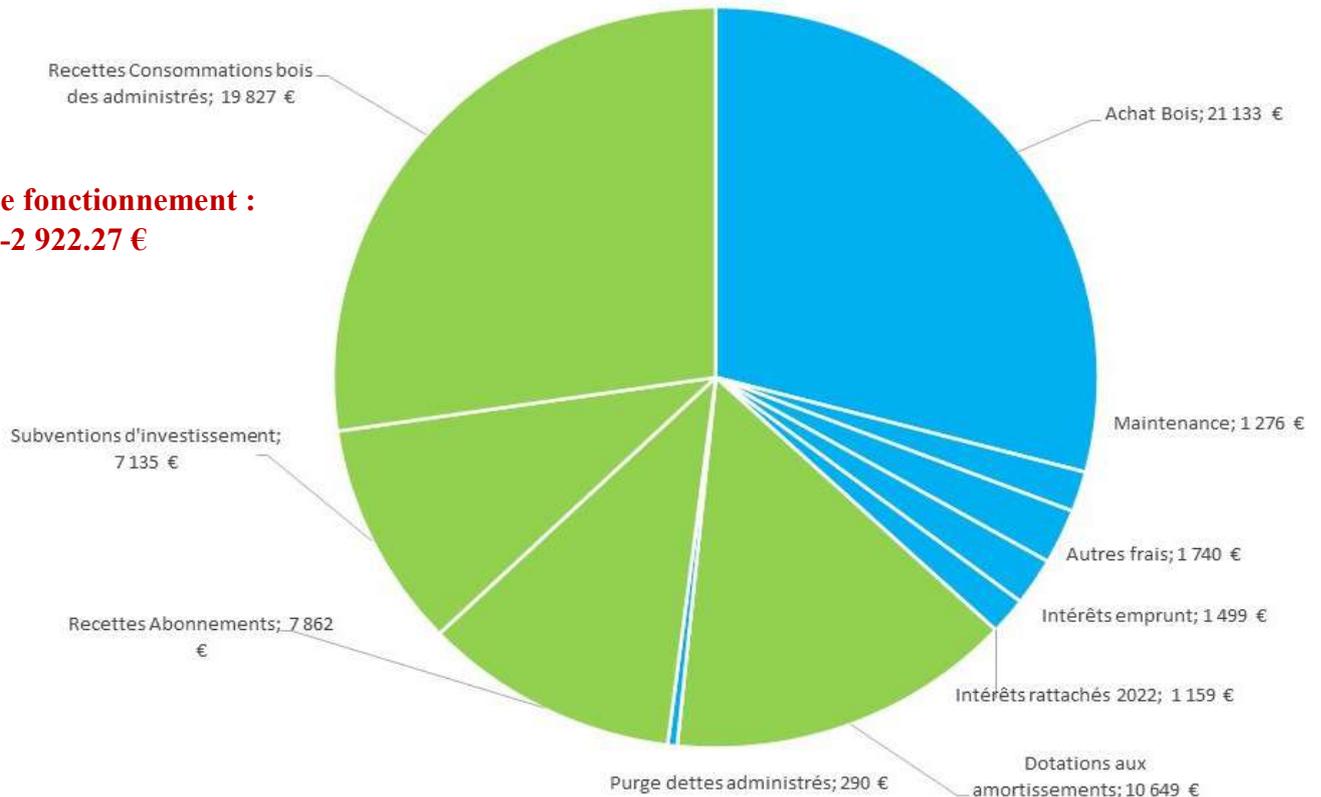
Recette Excédent fonctionnement 2022; 1 524 €

**Déficit d'investissement :
-806.69 €**



Dépenses / Recettes Fonctionnement

**Déficit de fonctionnement :
-2 922.27 €**





MODIFICATION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Pour faire face à l'augmentation du coût des fluides, le conseil municipal a choisi de réviser le prix de location des salles communales à compter du 1^{er} octobre 2023 (salle polyvalente uniquement le midi) :

		ÉTÉ	HIVER
		Habitant de la commune	100 €
Salle des fêtes	Habitant hors commune	185 €	220 €
	Associations communales	Gratuit	Gratuit
	Associations hors commune - avec profit	150 €	230 €
	Association hors commune - sans profit	90 €	150 €
	Membres du Bureau des associations communales et conseillers municipaux	50 €	50 €
	Entreprises avec profit	170 € / jour	230 € / jour
	Salle polyvalente	Réunion – entreprises ou organismes	35 €
Habitants de la commune pour repas froid ou réunion de famille en petit nombre		50 €	60 €
Habitants hors commune pour repas froid ou réunion de famille en petit nombre		80 €	100 €
Associations communales		Gratuit	Gratuit

CAUTIONS : 300 € en cas de ménage mal fait et 1500 € en cas de dégâts
Location vaisselle à 30 centimes le couvert





NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE



Afin de pouvoir accueillir au mieux nos administrés l'accueil de la mairie a désormais des plages d'ouverture plus larges.

Stéphanie vous accueille :

**Les lundis, de 9h00 à 12h00
Les mardis et jeudis de 13h30 à 18h30**

Les contacts restent les mêmes :

Mairie :
05 45 78 22 17
mairie@saint-bonnet-16.fr

Astreinte (urgences uniquement) : 06 35 96 81 88

Vous pouvez également nous rejoindre :
- sur notre page Facebook
- sur notre site internet à l'adresse <https://saint-bonnet-16.fr>

DEPART DE NOTRE AGENT TECHNIQUE

Après 18 années au service de la commune, Benoît nous a quittés pour intégrer les services de la Ville de Fléac afin d'y assurer des missions lui permettant de poursuivre son évolution professionnelle, en participant notamment à l'encadrement d'une équipe. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouveaux projets !

Malgré une offre d'emploi parue dès l'information de son départ, et pendant plusieurs semaines, la commune n'a pas trouvé la personne correspondant au profil recherché.

Il a donc été décidé de faire appel à des prestataires pour l'entretien de la chaudières et des espaces verts.



SAINT-BONNET LAURÉATE DU LABEL « VILLAGES D'AVENIR »

Le gouvernement a instauré un nouveau label intitulé « Villages d'avenir ». Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), ce dispositif vient se concentrer sur les communes de moins de 3500 habitants.

"Villages d'avenir" "vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs". Concrètement, il s'agira d'aider les communes à trouver les financements et concevoir des projets "répondant aux besoins quotidiens des habitants", au plus proche des réalités locales.

Les communes de Berneuil, Brie-sous-Barbezieux, Challignac, Salles-de-Barbezieux, Saint-Aulais-la-Chapelle et Saint-Bonnet ont déposé collectivement un dossier et ont été retenues pour bénéficier de ce dispositif national.

La thématique mise en avant dans leur candidature était la problématique de l'habitat, problématique qui freine leur développement par le manque de logements locatifs et la difficulté à attirer de nouveaux habitants, notamment de jeunes parents, et à offrir aux seniors des logements adaptés.

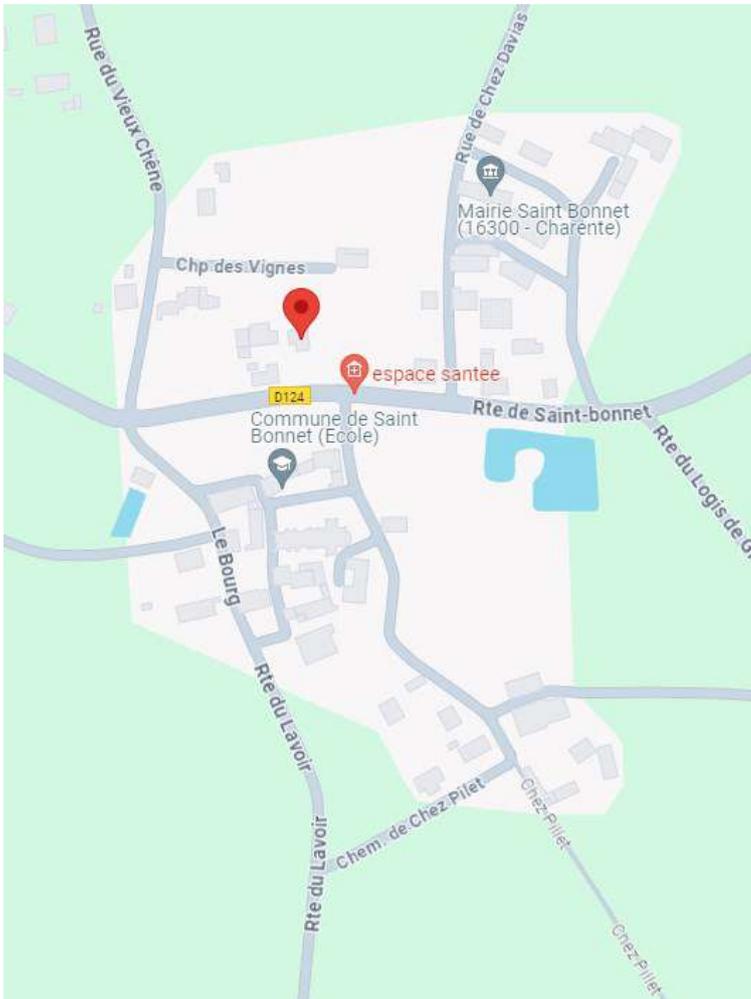


Cette candidature groupée permettra de peser plus lourd auprès des offices publics de l'habitat et des bailleurs sociaux pour développer des projets au plus près des besoins. C'est tout simplement le principe de « L'union fait la force » !

Un chef de projet, intégralement financé par l'État, est en poste au niveau du département de la Charente depuis le 1er janvier 2024. Il accompagnera au quotidien les communes dans leur développement, avec une volonté d'assurer la réalisation de projets structurants. Par exemple, cela peut être une rénovation, une remise sur le marché de logement vacant, la création de logements locatifs neufs, le déploiement de solutions de mobilité du dernier kilomètre, la rénovation d'une église ou d'un lavoir, l'organisation d'un festival local, etc. Bref, rendre nos communes plus attractives pour donner envie de s'y fixer !



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



La communauté de Communes des 4B, en application de la loi, est désormais compétente en matière de documents d'urbanisme. Elle a ainsi définitivement validé son PLUi lors du Conseil communautaire du 21 décembre 2023. Il se substitue à tous les documents d'urbanisme préexistants (cartes communales, PLU)

De façon tout à fait synthétique, ce document présente une stratégie d'aménagement uniforme sur l'ensemble du territoire avec pour objectifs de renforcer l'attractivité dans le respect de l'agriculture, du patrimoine et des paysages tout en assurant une gestion économe de l'espace et en favorisant le développement de l'artisanat et de l'économie.

Les demandes relatives au droit des sols sur les communes situées sur la Communauté de Communes (demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, etc.) relèvent donc désormais exclusivement du nouveau règlement établi.

Il est cependant à noter que même si le PLUi est défini pour plusieurs années, il reste révisable après la mise en œuvre d'une procédure lourde et strictement réglementée.

Renseignez-vous auprès du service urbanisme de la CdC4B :

1, rue de l'ancienne gare—16360 Touvérac

05 45 78 89 09 // iads@cdc4b.com

Dépôt des dossiers :

- 1 exemplaire papier en mairie
- Ou par voie dématérialisée : sve-4b.sirap.fr



JUMELAGE WIESVILLER / SAINT-BONNET

En septembre 1939 et mai 1940, la mobilisation générale en France et l'offensive allemande déclenchent une massive opération d'évacuation obligatoire de certaines populations civiles françaises. 300 000 Mosellans provenant de 300 communes, dont Wiesviller, ont ainsi quitté leurs maisons pour gagner en majorité des régions de repli dont le choix a été arrêté par le gouvernement quelques mois auparavant : la Charente et la Vienne, puis la Charente inférieure (maritime).

Les expatriés sont conduits dans des localités d'hébergements définitifs où les maires ont mission de trouver un toit pour chacun, et de fournir du ravitaillement à ces voyageurs fatigués, dépaysés, âgés ou très jeunes (les hommes dans la force de l'âge sont au front), et qui, pour certains, maîtrisent difficilement la langue française.

C'est ainsi qu'une quarantaine de familles mosellanes a été accueillie à Saint-Bonnet, ce qui bouleversa la vie de la commune et créa des liens indéfectibles.

Cette amitié a été officialisée en 1991 par la célébration du jumelage des deux communes, sur l'initiative du maire de Saint-Bonnet, Henri Perrochon.

Les deux municipalités ont souhaité faire revivre cette union et c'est tout naturellement que certains descendants d'expatriés sont récemment revenus à Saint-Bonnet pour découvrir le lieu d'exil de leur famille.

La commune de Wiesviller a accueilli chaleureusement les élus de Saint-Bonnet en décembre 2022 à l'occasion des commémorations organisées en Moselle et à l'inauguration de ses panneaux de jumelage.

Notre commune a reçu à son tour les représentants de Wiesviller à l'occasion de la pose du nouveau panneau de jumelage dont elle a souhaité faire un évènement le 22 juillet 2023. Nous espérons poursuivre cette relation d'amitié !





LES ASSOCIATIONS REDONNENT À LA COMMUNE UN AIR DE FÊTE !

Après des années COVID difficiles, le comité des fêtes a retrouvé sa pleine activité en cette année 2023, avec l'organisation de toutes ses manifestations habituelles, voire d'avantage. Soirée choucroute en mars, fête de la paille en juillet, soirée années 80 en octobre, sans oublier le traditionnel arbre de Noël et son spectacle en décembre. N'oubliez pas que les recettes des 3 premières manifestations servent notamment à fournir la hotte du Père Noël... Venez donc nombreux !

Être bénévole c'est donner de son temps tout en conciliant vies familiale et professionnelle, ce qui n'est pas toujours facile. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants envers toutes celles et ceux qui s'activent pour nous permettre de profiter de moments conviviaux et faire vivre Saint-Bonnet.

Les membres de l'association des parents d'élèves, du Club de l'âge d'Or et de la société de chasse se mobilisent également pour faire de notre commune un petit village agréable et plein de ressources. **Un seul mot : MERCI !**

Vous souhaitez participer à l'organisation de la vie de la commune, devenez, vous aussi, bénévole

Club de l'âge d'Or : 05 45 78 04 96 ou 05 45 78 20 55

Société de chasse : 06 03 03 39 80 (Georges Buffard)

Association des parents d'élèves : 06 29 23 79 31

Comité des fêtes : 06 24 85 30 44 (Nadia Vaslin)





Les dates à retenir

Comité des fêtes :

28 juillet : fête de la paille

26 octobre : soirée choucroute

08 décembre : arbre de Noël

Association des parents d'élèves :

28 juin : Kermesse du RPI à Salles de Barbezieux. (thème : olympiades du RPI)

Vente madeleines, chocolats, ... :

- sur la page Facebook APE BACS
- sur www.helloasso.com

Société de Chasse :

20 Avril 19h30 : Repas de chasse



NOUVEAU !

Food-truck gourmand

Tous les mardis après-midis, sur le parking de la salle des fêtes, venez déguster desserts maison, cafés, thés ou chocolats chauds.



Le food-truck Grains et Merveilles vous accueille depuis le 05 mars.

Cours de danse tahitienne

Chaque mardi et jeudi, de 18h30 à 20h00, à la salle des fêtes, l'association Heikapua Ori Tahiti dispense des cours de danse polynésienne.

Contacts :

07 84 75 86 01 / assoheikapua@gmail.com





CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

Comme chaque année a eu lieu les traditionnelles commémorations de l'armistice de la première et de la seconde guerre mondiale. Vous avez été nombreux à venir assister au dépôt de gerbe et nous vous en remercions.

Les enfants de l'école, en compagnie de leur maîtresse, ont entonné le 11 novembre la **Marseillaise**.

Prochain rendez-vous : **le 8 mai 2024** pour la *commémoration* de l'armistice de la seconde guerre mondiale.



Le saviez-vous ?

L'histoire a fait de ce chant de guerre révolutionnaire un hymne national aux accents de liberté, qui accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles.

Son auteur, Claude-Joseph Rouget de Lisle, né en 1760 à Lons-le-Saunier, était capitaine du génie sous la Révolution.

Initialement conçue comme un "chant de guerre pour l'armée du Rhin", la Marseillaise se présentait également comme un appel à la lutte contre la tyrannie.

L'hymne fut d'abord diffusé en Alsace sous forme manuscrite ou imprimée, avant d'être repris par de nombreux éditeurs parisiens. Entonné par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792, il se répandit de bouche à oreille, et son succès fut tel qu'il fut déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise fut remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et la III^e République la choisit 1879 comme hymne national, ce qui fut réaffirmé dans l'article 2 des constitutions de 1946 et de 1958.

Le 14 juillet 1915, les cendres de Rouget de Lisle furent transférées aux Invalides.



PANIÈRES AUX AÎNÉS

Le conseil municipal a choisi, non sans réflexion, de poursuivre la distribution de paniers aux aînés, en remplacement du repas traditionnel.

Le choix n'a pas été facile, considérant que les deux formules étaient intéressantes :

Le repas apporte une indéniable convivialité mais ne profite pas à l'ensemble des personnes bénéficiaires, certaines ayant certes choisi de ne pas participer, mais d'autres ne pouvant se déplacer.

La panier permet de faire profiter les personnes qui ont des difficultés de mobilités ou soucis de santé et qui ne peuvent participer au repas.

Le conseil a donc choisi la formule qui permettra, à son sens, de faire bénéficier le plus grand nombre de nos aînés.

ETAT CIVIL



L'année 2023 a vu l'arrivée de 4 nouveaux petits habitants : 3 filles et 1 garçon



2 pacs ont été célébrés, mais pas de mariage cette année.



Malheureusement, 4 personnes nous ont quittés.

En raison de la réglementation sur la protection des données personnelles, la mairie a désormais l'interdiction de diffuser le nom des personnes concernées.



ÉLECTIONS ET RECENSEMENT

Election des députés européens le 9 juin 2024

Le fonctionnement de l'Union européenne repose sur un « triangle institutionnel » composé de trois institutions :

- la Commission européenne (qui défend l'intérêt général de l'Union européenne),
- le Conseil de l'Union européenne (qui représente et défend les intérêts des Etats membres)
- le Parlement européen (qui représente la voix des citoyens de l'Union).

C'est dans ce triangle que vont être définies les politiques et lois européennes qui s'appliqueront ensuite dans toute l'Union européenne.

Comment les députés européens sont-ils élus ?

Les représentants au Parlement européen sont élus depuis 1979 au suffrage universel, tous les 5 ans, par les citoyens des 27 pays de l'Union européenne. Il n'y a pas de second tour.

Les députés élus au niveau national se répartissent, au Parlement, dans des groupes politiques transeuropéens, qui servent surtout à organiser les débats parlementaires et permettent en particulier des votes en commun.

Quel est le rôle du Parlement européen ?

Créé en 1952 et siégeant à Strasbourg, le Parlement européen est l'institution représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne (UE). Composé de 705 députés européens élus pour 5 ans au suffrage universel direct depuis 1979, son rôle s'est progressivement renforcé.

Autrefois simple organe consultatif, il exerce désormais :

- un pouvoir de décision avec la Commission européenne ;
- un rôle législatif et budgétaire ;
- un pouvoir de contrôle, voire de censure, de l'exécutif européen.



Recensement national

Les jeunes nés en 2008 doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement national **dans les 3 mois suivant leur 16^e anniversaire**



ASSOCIATION SOLIDARITÉ PAYSANS

Les orientations successives des politiques agricoles, ont généré des crises agricoles à répétition aux conséquences sociales désastreuses.

Ce ne sont pas seulement les agriculteurs les plus âgés, ni les moins bien équipés, ni ceux qui cultivent les terres les plus ingrates qui rencontrent aujourd'hui de graves difficultés.

A partir d'une situation de fragilité, il faut peu de chose pour basculer dans l'engrenage des difficultés. Il suffit d'une chute brutale des prix, d'un financement inadapté, d'un problème familial ou de santé... L'agriculteur peut se trouver alors très rapidement en rupture avec son environnement et en très grande difficulté.

Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont créé Solidarité Paysans, mouvement de lutte contre l'exclusion en milieu rural. Cette association nationale fédère des structures départementales et régionales.

Solidarité Paysans, en tant qu'association nationale, est l'émanation des associations locales. Elle n'intervient pas directement auprès des familles confrontées à des difficultés mais est le creuset de la cohésion et de la construction des valeurs du mouvement et un outil au service des structures locales accompagnant les familles d'agriculteurs fragilisés.

Sa mission consiste donc à leur apporter les informations et moyens de développement nécessaires à leur mission de lutte contre l'exclusion, à harmoniser les pratiques d'accompagnement et à valoriser et relayer l'action du réseau auprès des instances nationales pour la défense collective des agriculteurs en difficulté.

Le réseau couvre 64 départements, se compose de 1 000 bénévoles et 80 salariés. 3 000 familles sont ainsi accompagnées chaque année et 70 % des entreprises agricoles sui-

Solidarité Paysans Poitou-Charentes

11 boulevard du Général Pinoteau

16 700 RUFFEC

05 45 31 54 32

Mail : sp.poitou-charentes@orange.fr



Site internet : <https://solidaritepaysans.org/nouvelle-aquitaine/poitoucharentes>



LE RESEAU FREDON

Le réseau FREDON en Charente intervient sur le département en collaboration avec les collectivités, les agriculteurs et l'ensemble des acteurs du territoire pour la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et les espèces envahissantes ainsi que pour la protection des cultures.

A ce titre, FREDON déploie tout au long de l'année des programmes de surveillance, de prévention et de lutte pour les maîtriser en apportant son expertise pour leur identification et le choix des méthodes d'interventions.

Ses techniciens vous accompagnent pour la mise en place d'actions de gestion ;

Luttes collectives par piégeage (rongeurs aquatiques, frelons asiatiques, oiseaux prédateurs, etc.),

Inventaire et surveillance des espèces exotiques envahissantes,

Identification, formation et conseil de gestion sur les bioagresseurs, (chenille processionnaire, frelon, rats-souris, etc.)

Prestations de destruction des nids de frelons asiatiques.

En fonction de vos demandes et de vos besoins (collectivités, agriculteurs et administrés), des actions peuvent être organisées par FREDON sur la commune.

FREDON CHARENTE

69 rue de Bellefonds
16100 Cognac
09 77 02 33 38





INFORMATION CALITOM



Un pas de + vers le zéro déchet

DLC OU DDM ?

En France, les produits alimentaires commercialisés comportent une date de péremption afin que le consommateur soit informé de leur date limite de consommation. Deux types de dates sont ainsi fixés par les fabricants. Cette durée de vie tient compte de nombreux facteurs et d'une certaine marge de sécurité sanitaire. Décryptage :

90%

Des consommateurs jetteraient prématurément à la poubelle de la nourriture encore consommable.

Date Limite de Consommation (DLC)

À consommer
jusqu'au

Après cette date le produit est périmé et non consommable.

Trop avancés, ces aliments peuvent présenter un danger pour la santé humaine allant jusqu'à l'intoxication :



Viande



Poisson



Charcuterie



Œufs



Produits
laitiers



Plats
cuisinés

...

Certaines denrées peuvent encore être mangées quelques jours après la date limite. Les supermarchés ont l'obligation de retirer de la vente tout aliment comportant une date dépassée.

Ne consommez pas un aliment dont l'aspect, le goût, l'odeur a changé ainsi qu'un emballage gonflé. Ce sont de bons indicateurs pour vous alerter.

Date de Durabilité Minimale (DDM)

À consommer
de préférence avant le

Après cette date le produit n'est pas périmé, il peut avoir perdu certaines de ses qualités mais reste **sans danger**.

Cette formule s'applique majoritairement aux produits ci-dessous :



Boîtes de
conserves



Riz



Pâtes



Gâteaux
secs



Sucre



Farine

...

Ces aliments peuvent être consommés quelques mois au-delà de la date. C'est le cas du sucre, du sel qui sont par nature des conservateurs...

Ces produits ne présentent pas de danger pour la santé une fois la date passée. Leur goût peut être moins prononcé, leur texture initiale légèrement modifiée...



INFORMATION PRÉSENCE VERTE



Ensemble,
améliorons
votre quotidien !



Devis gratuit
05 45 97 81 30

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

Nous vous proposons un choix de menus variés
et à votre goût !

Vos repas sont livrés chez vous, prêts à être réchauffés,
pour une consommation 7 jours sur 7.

Nos plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre
mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre, ...

Au menu, tous les jours :

- 1 poisson, 1 viande rouge, 1 viande blanche ou 1 volaille
- Des repas adaptés aux régimes
- Un choix à la carte comme au restaurant
(choisissez votre entrée, votre plat & votre dessert)
- Une gamme «gastronomique» avec un menu gourmet



JARDINAGE

- tonte
- débroussaillage
- désherbage
- taille de haies & d'arbustes
- arrosage
- plantations...



Nous intervenons avec
notre propre matériel

Contrat d'entretien à l'année
ou prestations ponctuelles

BRICOLAGE

- ponçage,
- peinture de volets,
- changement de robinet et de joints sanitaires,
- installation et fixation de petits équipements
de rangement,
- peintures intérieures & extérieures...



www.presencevertetcharente.fr



DON DU SANG

Prochaines collectes :

A Barbezieux (Plaisance)

Le 12 avril 2024

Le 10 juin 2024

Le 07 août 2024

Le 03 octobre 2024

Le 04 décembre 2024



